gebracht hat, Angelegenheit «Tarifverbünde Frimobil und Libero (Bern)».
Was den Inhalt der Antwort betrifft, stellen wir mit Befriedigung fest, dass es die feste Absicht des Staatsrates ist, den Tarifverbund sobald wie möglich, spätestens bis Fahrplanwechsel 2009, das heisst bis im Dezember 2008 bereitzustellen.
Wir beharren auf diesem Zeitplan. Deshalb haben wir am 11. Mai dieses Jahres ein Mandat eingereicht, das den Staatsrat dazu verpflichtet, diesen Zeitpunkt wirklich einzuhalten. Der Staatsrat ist deshalb aufgefordert, alles dafür zu tun, dass seine Dienststellen mit Hochdruck daran arbeiten und dieser Termin wirklich eingehalten werden kann. Der Termin ist insofern auch günstig, weil ja mit diesem Fahrplanwechsel dann der Halbstundentakt zwischen Freiburg und Bern eingeführt wird.
Wir gehen auch davon aus, dass der Tarifverbund so gestaltet wird, dass die Pendler und auch die übrigen Reisenden durch den Verbund nicht nur einfacher, sondern auch kostengünstiger als bisher fahren können und dass Kinderkrankheiten des bisherigen Systems gleichzeitig ausgeschaltet werden. Es darf nicht sein, dass durch den Verbund kompliziertere und teurere Angebote entstehen. Deshalb haben wir grosse Erwartungen an den Staatsrat.

Johner-Etter Ueli *(UDC/SVP, LA)*. Ich bin fast verleitet zu sagen, dass wir von der Sprache der Sprechenden, der Vorredner her sehen, um was es hier eigentlich geht. Kurz auf den Punkt gebracht: Unsere Fraktion, insbesondere als Mitglieder der Randregion von Bern, sind wir vom vorliegenden Bericht enttäuscht. Wenn die beiden Tarifverbunde Libero und Frimobil Schwierigkeiten haben, um eine Koordination herbeizuführen, ist es an der Politik, Lösungen zu suchen. Als Vertreter des Seebezirks erwarte ich persönlich, dass auch in Anbetracht der neuen S-Bahnlinien, die kantonsübergreifend zirkulieren, endlich ein adäquater Tarifverbund kreiert wird.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Die Frage des Tarifverbunds scheint vor allem die deutschsprachigen Mitglieder zu beschäftigen. Ich erlaube mir daher auch, meine Antwort auf Deutsch zu geben: Die Grossräte Etter und Bürgisser haben mit ihrem im Oktober 2004 eingereichten Postulat verlangt, dass der Staatsrat in einem Bericht die Massnahmen aufzeigt, wie im Rahmen eines Freiburger Tarifverbunds und namentlich über einen Beitritt zum Berner Tarifverbund «Libero» die Attraktivität des Öffentlichen Verkehrs erhöht werden kann. Ich danke allen Intervenienten von heute Morgen, die allesamt in die gleiche Richtung stossen. Ich glaube, Herr Grossrat Etter, ich verstehe Ihre Ungeduld. Aber wir können doch sagen, dass zwei Jahre nach Einreichung Ihres parlamentarischen Vorstosses sich der Staatsrat freut, festzustellen, dass am 10. Dezember 2006 immerhin der integrale Tarifverbund «Frimobil» eingeführt worden ist. Und dieser Tarifverbund stellt einen sehr wichtigen Schritt in die Richtung einer Attraktivitätssteigerung des Öffentlichen Verkehrs in unserem Kanton dar. Der Staatsrat hat das Fehlen einer Verbindung mit den benachbarten Tarifverbundsystemen als eine wichtige Lücke erkannt, die es bald zu schliessen gilt. Die fehlende Verbindung von «Frimobil» mit dem Berner Tarifverbund «Libero» einerseits und mit dem Lausanner Tarifverbund «Mobilis» (Frau Grossrätin Mutter hat das zu Recht auch unterstrichen) andererseits ist vor allem für die Freiburger Pendler mit einem Nachteil verbunden. Es ist daher das Ziel des Staatsrats, Angebote zu schaffen, die eine Kombination der Tarifverbünde Libero bzw. Mobilis ermöglichen. Die Leitung von Frimobil wurde beauftragt, entsprechende Vorschläge auszuarbeiten. Die kombinierten Angebote sollen möglichst bald, und ich kann das auch an die Adresse von Grossrat Boschung klar zum Ausdruck bringen, sollen spätestens bis zum Inkrafttreten des Fahrplanwechsels 2009, d.h. also bis im Dezember 2008 eingeführt werden. Die Zielsetzung der beiden Postulanten werden also bald Realität werden. Der Staatsrat bittet Sie, den Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser
(par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton?)[1]

Prise en considération

Crausaz Jacques *(PDC/CVP, SC)*. Le postulat que nous avons déposé en octobre 2006 avec notre ancien collègue Nicolas Bürgisser, comme d'autres interventions parlementaires dans ce domaine, reflètent les préoccupations que nous avons tous de veiller à disposer de suffisamment d'énergie pour notre développement et notre bien-être et de rechercher toutes les solutions pour produire cette énergie dans le respect de notre environnement et selon les principes du développement durable. Dans ce contexte, l'électricité est une énergie vitale, particulièrement importante pour notre économie. L'augmentation annuelle de la consommation de près de 2%, associée à la difficulté de mettre en œuvre de nouveaux moyens de production, mérite que nous portions à cette énergie la plus grande attention dans la mesure où, de plus, la production d'électricité sur le territoire cantonal stagne depuis quelques années et, par conséquent, augmente notre dépendance à l'égard d'autres régions et de l'étranger. Il ne s'agit bien sûr pas de viser l'autarcie du canton en matière d'énergie électrique, de couvrir le canton de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes. Il s'agit d'étudier très sérieusement quelles seraient les mesures à prendre pour exploiter mieux et plus largement le potentiel de production d'électricité dans notre canton.
Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit que le canton ne dispose pas de base légale pour contraindre

[1] Déposé et développé le 10 octobre 2006, *BGC* p. 2362; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2007, *BGC* p. 1214.

les sociétés productrices et pour investir dans ce type d'installations. Il est cependant nécessaire d'étudier la mise en place d'instruments d'incitation efficaces qui permettront de ne pas attendre une crise aiguë avant d'investir dans de nouveaux moyens de production.
La loi sur l'énergie contient déjà un certain nombre de dispositions qui permettent à l'Etat de peser sur le développement de la production d'énergie, en particulier au moyen d'énergies renouvelables, et sur l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie. Ces dispositions peuvent sans doute être renforcées pour répondre aux préoccupations actuelles. La seule certitude, c'est que nous avons et que nous aurons besoin d'électricité pour maintenir notre qualité de vie et notre développement. La vraie question est où et comment la produire de manière compétitive, respectueuse de l'environnement et de l'avenir de la planète?
Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, par laquelle il indique qu'il partage ces préoccupations. Je note avec satisfaction qu'il mettra sur pied un groupe de travail pour examiner, non seulement les possibilités d'augmenter la production indigène, mais aussi les possibilités de réduire la consommation de cette énergie noble qu'est l'électricité. Il donne ainsi la preuve qu'il prend cette affaire très au sérieux et c'est heureux! Il est à noter que l'actuel plan directeur cantonal de l'énergie nous révèle que le potentiel de développement de la production indigène d'électricité hydraulique, éolienne, couplage chaleur-force, photovoltaïque est compris entre 10 et 100% de la production actuelle, son exploitation dépendant bien sûr de l'évolution des coûts, mais aussi et surtout de la volonté politique de les mettre en œuvre. A titre d'exemple, si l'on consulte l'actuel plan directeur, on peut lire que sur 22 km^2 de toitures que comporte le canton, 5,6 km^2, qui représentent 25% de la surface du lac de Morat, se prêteraient parfaitement à l'installation de panneaux photovoltaïques, qui produiraient rien moins que 560 GWh d'électricité par an, soit presque l'équivalent de la production actuelle totale d'électricité indigène. Même s'il ne faut pas rêver d'atteindre un tel objectif, il convient de ne pas relâcher les aides, les subventions, les défiscalisations en faveur de ces installations. Cela reste finalement le meilleur moyen pour que ces technologies gagnent en volume et en compétitivité. Un des instruments qui devrait être exploité pour approfondir ces études est le mandat de recherche confié aux hautes écoles. Il permet, à peu de frais, d'imaginer et d'analyser les diverses solutions sans préjugés commerciaux, sans ignorer des solutions qui paraissent encore aujourd'hui économiquement utopiques.
Vous conviendrez avec moi que le sujet est d'actualité. L'électricité est vitale pour notre économie et il est important de rechercher tous les moyens de réduire notre dépendance et de la produire dans le cadre du développement durable. Par conséquent, il est important de connaître avec plus de précision quels sont les potentiels de développement de la production indigène d'électricité.
Je vous invite à soutenir ce postulat, qui permettra sans doute d'apporter des réponses à ces légitimes et importantes questions.

Schorderet Gilles *(UDC/SVP, SC)*. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat N° 320.06 de notre collègue Crausaz et de notre ancien collègue, maintenant préfet, M. Bürgisser.
Notre groupe ne se fait aucun souci quant à l'acceptation de ce postulat, car la question est d'une grande importance pour l'économie de notre canton. Comment augmenter la production indigène d'électricité, donc notre autonomie énergétique? A mon avis, il ne doit pas y avoir beaucoup de députés dans cette salle qui ne se posent pas la question. Une partie de la réponse, on la connaît. La production d'énergie dans notre canton devra être renouvelable. Les solutions sont multiples et toutes les pistes sont à étudier. Le bois, les sous-produits agricoles et forestiers, les capteurs solaires, les éoliennes sont des pièces maîtresses de ce grand puzzle énergétique, où la production hydroélectrique est dominante. Et là, des mesures incitatives devraient être engagées.
Le Conseil d'Etat – et l'on s'en réjouit – propose d'accepter ce postulat et de mettre sur pied un groupe de travail réunissant les personnes et les services concernés. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous prendrons connaissance de leur rapport. L'avant-dernier paragraphe de la réponse donnée par le Conseil d'Etat m'a beaucoup intéressé. Produire de l'énergie, c'est très bien et indispensable, mais l'économiser deviendra également obligatoire à l'avenir. Et quand je vois les candélabres fleurir dans nos campagnes, les innombrables supermarchés illuminés de tous leurs feux tout au long de la nuit, je me dis qu'il y a vraiment des économies à faire. Ce sera, et je n'en doute pas, un élément important et attendu du rapport qui nous sera fourni.
Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous encourage à soutenir ce postulat.

Hunziker Yvan *(PLR/FDP, VE)*. Le groupe libéral-radical a examiné avec une attention toute particulière le postulat 320.06.
L'énergie est une de nos préoccupations. Les moyens que nous mettrons en œuvre influenceront notre avenir car la consommation d'électricité est en constante augmentation. Différentes technologies permettent aujourd'hui de produire du courant électrique. Le Conseil d'Etat doit faciliter leur introduction et mettre à disposition les moyens et les connaissances requises. Certaines entreprises de la Veveyse et d'autres districts sont prêtes à couvrir leur toiture de panneaux solaires, mais il leur est très difficile d'acquérir les renseignements ou autres informations concernant le mode à opérer pour pouvoir bénéficier de subventions ou même une garantie de rachat du courant produit. Cela décourage de plus en plus ces entrepreneurs pionniers.
Le rapport que le Conseil d'Etat va nous faire doit nous permettre de répondre à une demande existante et c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical va prendre ce postulat en considération.

Vial Jacques *(PDC/CVP, SC)*. Verra-t-on la surélévation de 10 m du barrage de Rossens? Le lac de Morat

sera-t-il couvert de 15 éoliennes? La face sud de la Berra servira-t-elle de support à 10 000 m² de capteurs solaires? Ce sont ces questions pratiques auxquelles le Conseil d'Etat sera confronté s'il entend produire 2% d'électricité supplémentaire chaque année dans le canton. La solution provient certainement d'une collaboration intercantonale, et même européenne, si l'on considère les études de centrale à gaz de Cornaux et de centrales nucléaires en Suisse et à l'étranger. Mais la part cantonale fribourgeoise demeure de notre ressort et doit absolument être élaborée.
C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien propose de prendre en considération ce postulat.

Rime Nicolas *(PS/SP, GR)*. Le groupe socialiste est conscient qu'il sera difficile pour notre canton d'augmenter de manière significative la production indigène d'énergie, mais il souhaite que toutes les mesures durables allant dans ce sens soient mises en œuvre. Toutefois, notre groupe demande au Conseil d'Etat d'intégrer dans son rapport les mesures que nous pourrions prendre afin de diminuer notre consommation d'énergie. La Confédération ayant décidé de ne plus soutenir la promotion des énergies renouvelables, comment le Conseil d'Etat compte-t-il réagir et quelles en seront les conséquences?
Le moment est peut-être venu d'abaisser nos standards pour toutes les nouvelles constructions, comme cela est déjà le cas dans les constructions publiques. Aujourd'hui, peu de contrôles sont faits pour vérifier que les normes minimales soient respectées. Sous d'autres horizons, des lois musclées rendent obligatoires les ampoules économiques. Notre canton a inscrit dans sa Constitution le développement durable et se doit donc d'agir.
Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra ce postulat.

Marbach Christian *(PS/SP, SE)*. Auch ich habe die Stellungsnahme zum Postulat von Grossrat Bürgisser zur Kenntnis genommen. Der Staatsrat macht sich in seiner Antwort Sorgen darüber, dass der Stromverbrauch in unserem Kanton in den letzten fünfzehn Jahren um fast 30% zugenommen hat. Zudem weisst er darauf hin, dass das von Bund und Kantonen aufgestellte Programm zu einer rationellen und sparsamen Energienutzung mit dem Teilziel zwischen 2000 und 2010 die Zunahme des Stromverbrauches auf maximal 5% zu begrenzen, bei weitem nicht eingehalten werden konnte.
Aus diesem Grund, aber auch aus weiteren im Bericht erwähnten Gründen und Überlegungen, beabsichtigt der Staatsrat, eine Arbeitsgruppe einzusetzen. Diese soll Möglichkeiten zur Steigerung der Stromproduktion überprüfen, aber auch Sparpotenzial zur Reduktion des Energieverbrauches aufzeigen. Oder anders gesagt, die Arbeitsgruppe soll klarstellen, wie und unter welchen Umständen die Produktion in unserem Kanton erhöht werden kann und vorschlagen, wo und wie sinnvoll und effizient kostbarer Strom gespart werden kann.
Aus diesem Grund erlaube ich mir einen Hinweis zur Zusammensetzung dieser wegweisenden Arbeitsgruppe: Ich erachte es als richtig und unabdingbar, dass neben den Vertretern der Dienststelle des Staates auch Vertreter der Elektrizitätsunternehmen unseres Kantons darin Einsitz nehmen sollen. Ich möchte jedoch den Staatsrat bitten, dringend darauf zu achten, dass neben Vertretern der herkömmlichen, traditionellen Strom- und Energieproduktion auch Personen darin Einsitz nehmen, welche auf dem neusten Wissenstand sind punkto Erneuerbarer Energie und im Bereich der alternativen Energieproduktion tätig sind. Es ist meiner Ansicht nach äusserst wichtig, Personen, Organisationen oder Gremien aus diesen Bereichen in die Arbeitsgruppe miteinzubeziehen. Damit ist gewährleistet, dass diesem ausserordentlich wichtigen Aspekt genügend Rechnung getragen wird. Nur so sind zukunftsorientierte, aber auch langfristig ökologisch vertretbare Lösungsvorschläge von dieser Arbeitsgruppe zu erwarten. Ich empfehle natürlich, das Postulat für erheblich zu erklären und danke Ihnen.

Mutter Christa *(ACG/MLB, FV)*. Le groupe Alliance centre gauche soutient la substance de ce postulat, mais nous aimerions quand même faire quelques remarques quant au contenu du postulat et de la réponse du Conseil d'Etat.
Le groupe est favorable à une augmentation de la production d'électricité dans le canton. Mais dans le postulat, et surtout aussi dans la réponse du Conseil d'Etat, il nous manque un petit mot, c'est le mot «renouvelable»! Nous savons aujourd'hui que nous sommes à la fin d'une époque, l'époque de la production en grandes quantités de pétrole, de gaz et d'uranium, dont les prix vont flamber. Il ne sera pas judicieux de continuer à utiliser ces matières premières pour la production d'énergie. Il faut donc se réorienter vers autre chose.
La réponse du Conseil d'Etat donne quelques pistes. Bien sûr, le turbinage de l'eau potable est une possibilité, le surélèvement du barrage de Rossens peut-être un peu moins! Nous avons un grand potentiel dans de petites centrales hydrauliques et surtout dans la production de chaleur par le bois. Ceci permet aussi – même si on n'y pense pas tout de suite – d'augmenter la production d'électricité car les solutions de couplage chaleur-force ne sont de loin pas suffisamment exploitées dans ce canton.
Après, nous aimerions aussi des subventions beaucoup plus incitatives pour les autres variantes de production d'électricité: biomasse, solaire, éolienne. Il nous semble aussi important que dans ce groupe de travail il y ait quelques représentantes ou représentants des organisations de l'environnement car, dans ce débat, il ne faut pas jouer la protection de l'environnement et la protection du paysage contre la production d'électricité. Il faut des idées! Nous n'aurons pas de manque de production électrique, il y a juste un manque de réflexions et d'idées souvent dans ce dossier.
Um es auf Deutsch noch einfacher zu sagen: Es gibt keine «Stromlücke», es gibt nur eine Denklücke.
L'élément le plus important – là, je dois peut-être annoncer un lien d'intérêt, je travaille pour l'Agence suisse pour l'efficacité électrique: avec l'état actuel de la technique, sans nouvelles études des hautes écoles, on peut économiser 40% d'électricité. Cela corres-

pond à toute la production des centrales atomiques de ce pays! Rien qu'avec d'autres solutions que de laisser tous les appareils en mode veille, rien qu'avec de nouvelles normes et de nouvelles habitudes dans ce domaine, on peut se passer d'une de ces centrales atomiques! Avec l'isolation des bâtiments, vous économisez la moitié de l'énergie, avec un nouveau frigo, une nouvelle machine à laver également.
Donc nous attendons du Conseil d'Etat qu'il donne des pistes très concrètes sur la manière d'augmenter l'efficacité électrique et aussi de limiter la nécessité d'une production accrue de courant. Il faut ici, dans ce domaine comme dans d'autres, combiner les solutions du bâton et de la carotte. Dans ce sens-là, nous allons voter ce postulat.

Fasel Josef *(PDC/CVP, SE)*. Je voudrais répondre peut-être à la proposition de Christian Marbach. Je trouve que c'est une bonne chose si l'Etat met en place une commission. Par contre, je dois dire que les organisations privées n'ont pas dormi ces derniers temps. Pourquoi? Parce qu'effectivement, du côté de l'Etat il y avait jusqu'à présent peu de support ou d'appui concernant toutes ces énergies renouvelables. Par exemple, le Groupe e vient de mettre en place une structure avec l'organisation du monde agricole pour aller de l'avant. Je dirais tant mieux si l'Etat fait encore un pas supplémentaire pour soutenir toutes ces énergies renouvelables.
A cette occasion, j'aimerais quand même aussi rappeler que j'ai déposé une motion. Il y a plus de deux ans qu'elle a été acceptée par ce Grand Conseil et je prierais le Conseil d'Etat d'aller de l'avant. Maintenant, nous sommes dans la phase de transformation. Je crois qu'il y a suffisamment d'éléments connus, la technologie est bien avancée et il faut encourager – d'ailleurs, aussi à ce niveau, je viens de déposer une motion – les consommateurs à utiliser ces nouvelles énergies.
Je vous remercie et, bien sûr, je soutiens ce postulat.

Binz Joseph *(UDC/SVP, SE)*. Ich finde das Postulat von Grossrat Nicolas Bürgisser ein sehr gutes Postulat. Wir bewirtschaften seit längerem, seit zwölf Jahren, in Form von Kompostierplätzen Grüngut. Jetzt gibt es neue Systeme, um das Grüngut zu verarbeiten. Bis anhin, bis heute, haben wir Grüngut mit den Entsorgungsgebühren von den Gemeinden verarbeitet. In Zukunft (wir sind an der Planung einer Kompogas-Anlage) wird zu 70% mit Gebühren gearbeitet und zu 30% mit dem Stromerzeugnis. Ich finde das Postulat sehr gut und was ich sagen möchte: Wenn es hier nun um dieses Postulat geht, verlange ich und gebe ich der Hoffnung Ausdruck, dass die Öffentlichkeit, die Gemeinden, hier auch Hand bieten mit solchen Gesellschaften. Bis jetzt hat man das Grüngut mit Energie bewirtschaftet, in Zukunft wird man Energie gewinnen können. Das ist ja der Vorteil. Daher befürworte ich die Annahme dieses Postulats.

Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne

Le Président. Nous passons maintenant à l'élection d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne à la suite de la renonciation de M. Bernard Girard à son élection.
Je vous rappelle la teneur de l'article 103 let. e de la Constitution fribourgeoise: «Le Grand Conseil élit les membres du pouvoir judiciaire et du Ministère public sur préavis du Conseil de la magistrature». Vous avez reçu ce matin la liste des personnes qui sont encore candidates et éligibles. Elles figurent sur la feuille grise. Il s'agit, d'une part, des personnes candidates uniquement pour le cercle de la Glâne et, d'autre part, de celles qui n'avaient pas postulé pour un cercle déterminé. L'ensemble des candidatures déposées valablement pour ce cercle, comme pour le scrutin qui s'est déroulé lors de la session de septembre, sont les seules candidatures valables pour cette élection, comme le précise l'article 7 de la loi sur l'élection des juges. Les juges sont élus au scrutin uninominal parmi les personnes ayant fait acte de candidature.
A cette liste a été annexé l'extrait du préavis du Conseil de la magistrature pour le cercle de la Glâne, que vous avez reçu pour les élections du mois de septembre. Il s'agit de la page verte. Est joint le préavis de la Commission de justice, qui vous avait également été communiqué pour ces élections au mois de septembre. Seule la partie concernant la Glâne concerne ce scrutin.

de Weck Antoinette *(PLR/FDP, FV)*. Vous avez sous les yeux le préavis que le Conseil de la magistrature vous avait donné pour la session de septembre. Ce préavis est toujours valable et, comme vous pourrez le lire, le Conseil de la magistrature n'a pas donné de préférence entre un poste à 100% pour les deux cercles ou deux postes à 50%. Le Conseil de la magistrature a estimé que c'était une décision politique qui n'était pas de sa compétence.
Lors de la session de septembre, j'avais relevé que deux postes à 50% poseraient des problèmes d'incompatibilité. Les faits m'ont donné raison, puisque le Conseil de la magistrature a dû se prononcer sur des cas d'incompatibilité, qui concernaient trois candidats. D'ailleurs, suite à l'un de ces avis, le juge de paix élu, M. Girard, a renoncé à son poste. Dans tous les cas, le Conseil de la magistrature est arrivé à la conclusion qu'il y avait des incompatibilités. Si le premier cas, qui concernait M. Girard, a été bien compris, j'ai senti un certain étonnement pour les autres prises de position du Conseil de la magistrature. Je tiens à rappeler que le Conseil de la magistrature n'a fait qu'appliquer la loi, c'est-à-dire les dispositions de l'organisation judiciaire qui ont été introduites lors de la mise en place du nouveau système de justice de paix. Il semble que ces dispositions, et spécialement les articles 48 let. b^{bis} et 51 let. b^{bis}, qui empêchent les juges de paix d'exercer une fonction de l'ordre administratif ou une autre fonction lucrative, n'aient pas pris en compte l'éventualité des juges de paix à 50%. Il faudra examiner si ces dispositions ne devraient pas être adoucies par une modification de la loi.

Mais, pour l'instant, elles sont là et elles doivent être appliquées! Le Conseil de la magistrature estime qu'il doit, dès le début, se donner une ligne claire et que les exceptions ne doivent être qu'exceptionnelles. Mme Bourqui et M. Nicolet ont eu connaissance de l'application faite par le Conseil de la magistrature de ces dispositions dans leur situation. Malgré cela, ils ont maintenu leur candidature. Il n'y a donc plus rien qui s'oppose à l'élection du juge de paix de la Glâne.

Studer Theo *(PDC/CVP, LA)*. En principe, la Commission de justice avait l'intention de demander le renvoi de cette élection à la session de novembre. Cependant, étant donné qu'aujourd'hui nous nous trouvons quand même devant une situation claire et que vous disposez des propositions par écrit, la Commission de justice a renoncé à demander ce renvoi.
En outre, la Commission de justice se réfère à la recommandation que vous avez obtenue par écrit.

Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser

(suite)

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour le soutien qu'ils donnent à ce postulat important et également pour leurs remarques judicieuses.
Comme les autres cantons, le canton de Fribourg est de plus en plus dépendant de la production électrique suisse et étrangère du fait de la croissance constante de la consommation d'électricité. Concrètement, il ne produit actuellement qu'un tiers de l'énergie consommée. La consommation d'électricité, cela a déjà été relevé, a en effet augmenté de près de 30% durant les quinze dernières années et poursuit sa progression à raison de 1 à 2% par année. A ce jour, pour être totalement indépendant dans le domaine de l'approvisionnement en énergie électrique, le canton de Fribourg devrait produire environ 1200 GWh supplémentaires. Vous avez pu lire dans la réponse du Conseil d'Etat ce que cela veut dire. C'est la moitié de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ce serait cinq fois la production d'énergie du barrage de Rossens. Ce serait 400 éoliennes ou bien même 1300 terrains de football de capteurs solaires photovoltaïques. Il est donc illusoire de vouloir à court terme assurer une autonomie fribourgeoise totale dans ce domaine.
Le député Crausaz l'a dit, on ne vise quand même pas l'autarcie totale. Mais quand même, il est important de viser non seulement l'augmentation de la production d'électricité mais aussi la réduction de la consommation. Dans le contexte de la politique énergétique, beaucoup de choses sont en mouvement aujourd'hui. Je constate une sensibilité croissante des consommatrices et des consommateurs à la réduction de la consommation d'énergie. Et les cantons et la Confédération sont en train de mettre en place des plans d'action qui visent l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.
Mesdames et Messieurs, c'est avec fierté que je constate que le canton de Fribourg a fait depuis quelques années des progrès considérables dans le contexte des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'objectif du Conseil d'Etat de doubler la part des énergies renouvelables entre les années 2000 à 2010 pourra vraisemblablement être réalisé, et je dois le souligner, notamment grâce aux installations de chauffage au bois à distance.
Nous avons cependant quelques soucis dans le contexte des énergies renouvelables. Je le souligne ici très clairement. Je dois vous dire que la Confédération a réduit – tenez-vous bien! – de 65% ses subventions concernant les énergies renouvelables pour le canton de Fribourg en 2007! 65% de subventions en 2007! Ce qui nous met face à des difficultés considérables. Je dois donc vous annoncer que le Conseil d'Etat sera contraint de tirer le frein en modifiant le règlement sur l'énergie. Mais cette modification ne changera rien dans sa stratégie générale de promotion résolue des énergies renouvelables.
La politique énergétique est un domaine de plus en plus important. Le développement économique dépend fortement d'un approvisionnement fiable en énergie. Le Conseil d'Etat vous propose dès lors de prendre en considération ce postulat. Un groupe de travail piloté par le Service des transports et de l'énergie, réunissant des représentants des services de l'Etat concernés ainsi que des Entreprises électriques du canton et d'autres instances encore, examinera les possibilités de réduire la consommation d'électricité et d'augmenter la production indigène.
Ich möchte in diesem Zusammenhang auch an die Adresse von Herrn Grossrat Marbach und Frau Grossrätin Mutter sagen, dass der Zusammensetzung dieser Kommission grosse Aufmerksamkeit geschenkt werden wird, nicht zuletzt mit dem Ziel um eben bestehende «Denklücken», die überall bestehen, zu schliessen. Wir werden die parlamentarischen Vorstösse, und das sage ich an die Adresse von Herrn Grossrat Fasel, die verschiedenen parlamentarischen Vorstösse, die pendent sind, ebenfalls in unsere Überlegungen miteinzubeziehen und diese möglichst bald beantworten.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix sans oppositions ni abstentions.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai légal d'une année.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA,

PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 92.*

Postulat N° 2004.07 Charly Haenni
(revenu cantonal par habitant)[1]

Prise en considération

Haenni Charly *(PLR/FDP, BR)*. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et la proposition de prendre en considération ce postulat.
Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reprend deux éléments qui influent directement sur le revenu cantonal: la croissance démographique et la bonne proportion des jeunes dans ce canton. On relève d'ailleurs avec satisfaction, au niveau des chiffres, que nous enregistrons un excédent de naissances, par rapport aux décès, relativement important: plus 872 en 2005. On peut se réjouir de ce bel élan nataliste.
Par contre, la croissance démographique a un prix. Il est probable que l'immigration des Confédérés est aussi liée à la disponibilité des terrains à bâtir et notamment à des prix plus avantageux que dans certains cantons voisins. Deux questions dès lors se posent:

1) Fait-on tout juste en matière d'aménagement du territoire?

2) Attire-t-on, notamment par notre politique fiscale suffisamment de personnes à revenus élevés et disposant d'une certaine fortune?

Quant à l'immigration étrangère, cette fois-ci, il va de soi que les regroupements familiaux jouent un certain rôle sur le revenu cantonal. Et là, il est important pour ne pas dire capital, d'une part, que l'ensemble de la famille maîtrise une de nos langues nationales, d'autre part, que l'on puisse rapidement intégrer ces personnes, qui le désirent, au monde professionnel. Il y avait en 2005 dans notre canton 122 000 personnes actives occupées, soit un taux d'occupation global de 47%. Ce taux d'occupation est nettement inférieur à la moyenne suisse, qui est de 53%. Comment expliquer cela? On peut en déduire qu'il y a à Fribourg plus de femmes au foyer, sans activité professionnelle rémunérée. Est-ce que le manque de structures d'accueil pour la prise en charge de la petite enfance joue un rôle? La question peut se poser.
Autre constat: de nombreux pendulaires contribuent au développement démographique; ils conservent leur emploi à Berne, Lausanne ou ailleurs et viennent habiter notre canton. C'est une chose bienvenue, mais cela permet aussi d'importantes déductions fiscales liées aux frais, ce qui est au demeurant parfaitement admissible et logique. Par contre, cette situation devrait inciter le gouvernement à tout faire pour obtenir une délocalisation des services de l'administration fédérale. Les fonctionnaires bernois qui habitent Berne ou les environs ont moins de frais et de ce fait augmentent leur revenu moyen. D'ailleurs, on peut se réjouir de la volonté du Conseil d'Etat qui, par le biais de la nouvelle loi sur la promotion économique, veut conduire une politique foncière active. En effet, lorsque l'on analyse les trois secteurs économiques, on constate un secteur tertiaire qui offre 61% des emplois dans le canton, alors que la moyenne suisse est à 69%, d'où l'importance d'attirer des entreprises à haute valeur ajoutée et aussi des entreprises du secteur tertiaire, dont les salaires sont régulièrement plus élevés.
Je conclus en disant que l'amélioration du revenu par habitant implique des actions dont on mesure toutes les conséquences. En effet, la sauvegarde de la qualité de vie dans notre canton, dont fait partie le paysage, est primordiale pour attirer les entreprises high-tech et des contribuables à fort potentiel.
La raréfaction du pétrole et les changements climatiques doivent aussi inciter notre canton à s'engager à fond dans les énergies renouvelables, car là-aussi, il y a un potentiel à prendre avec indirectement des incidences sur le revenu cantonal.
C'est avec ces considérations que je vous invite à soutenir ce postulat.

Boschung Bruno *(PDC/CVP, SE)*. Mit seinem Postulat verlangt Kollege Haenni, dass sich der Staatsrat zur an sich bekannten Problematik des im schweizerischen Vergleich tiefen Pro-Kopf-Einkommens der Freiburger Bevölkerung äussert. Er will auch, dass der Staatsrat aufzeigt, wie und mit welchen Mitteln er gedenkt, diese unbefriedigende Situation zu verbessern.
Wie wir wissen, und wie dies vom Staatsrat in seiner Antwort auch hervorgehoben wird, haben wir diesen unerfreulichen Zustand zwei eigentlich erfreulichen Faktoren zu verdanken: einerseits nämlich dem starken Bevölkerungswachstum, das unser Kanton in den letzten Jahren verzeichnen durfte und andererseits dem Umstand, dass wir hinsichtlich der Bevölkerung zu einem der jüngsten Kantone der Schweiz gehören.
Der Staatsrat weisst in seiner Antwort darauf hin, dass er sich der Problematik der tiefen Pro-Kopf-Einkommen durchaus bewusst ist und dass er im Rahmen der kantonalen Wirtschaftspolitik bereits verschiedene

[1] Déposé et développé le 14 mars 2007, *BGC* p. 284; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, *BGC* p. 1532.